



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périgueux, le 10 juillet 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mesure de sécurité et de respect de la tranquillité publique à l'occasion de la fête nationale

Afin d'assurer la sécurité des périgourdins et le respect de la tranquillité publique à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, le Préfet de la Dordogne a pris, ce jour, trois arrêtés qui s'appliquent sur l'ensemble du département et qui interdisent :

1- la vente, détention et utilisation d'artifices de divertissement sur la voie publique par les particuliers quelle qu'en soit la catégorie du **lundi 13 juillet 2020 – 8h00 au mercredi 15 juillet 2020 - 8h00**.

L'usage à titre privatif des artifices doit se faire dans le respect de strictes mesures de sécurité, en évitant notamment la proximité avec toute végétation et en prévoyant des moyens d'extinction adaptés.

2- la consommation de boissons alcooliques sur la voie publique en dehors des lieux réservés à cet effet est interdite sur l'ensemble du territoire de la Dordogne :

- **lundi 13 juillet 2020 – 20h00 au mardi 14 juillet 2020 – 8h00**
- **mardi 14 juillet 2020 - 20h00 au mercredi 15 juillet 2020 - 8h00**

3- la distribution, la vente, l'achat et le transport de combustibles domestiques (dont gaz inflammables) et produits pétroliers en bidon ou jerrican du **lundi 13 juillet 2020 – 8h00 au mercredi 15 juillet 2020 – 8h00**.

